



Chers abonnés,

Afin de faciliter vos démarches, le Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas vous propose deux possibilités de paiement :

- le prélèvement automatique à échéance
- le paiement par internet (TIPI)

PRÉLEVEMENT AUTOMATIQUE A ÉCÉANCE

C'est un moyen de paiement :

Sûr : vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent !

Simple : vos factures vous sont adressées comme par le passé ; vous connaîtrez à l'avance, la date et le montant exact du prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

Souple : vous changez de compte, d'agence bancaire ou postale... un simple coup de fil pour avertir nos services et leur transmettre votre nouveau RIB par courrier.

Comment faire ?

Il vous suffit simplement de nous retourner le contrat et l'autorisation de prélèvement complétés et signés, accompagnés d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal. Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique à échéance dès la facture de **juin** si vous répondez **avant le 31 mai** ou lors d'une facture ultérieure si vous répondez après cette date.

Ce mode de paiement ne permet pas l'échelonnement de votre facture, elle devra être payée dans sa totalité.

Vous souhaitez renoncer à votre contrat, informez-en le Syndicat des eaux par simple lettre **avant le 31 mai** pour la facture d'acompte et **avant le 30 novembre** pour la facture de solde.

LE PAIEMENT PAR INTERNET (TIPI)

Le télépaiement par carte bancaire sur internet vous offre la possibilité d'effectuer votre règlement en ligne, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, dans un environnement sécurisé, sans avoir à vous déplacer.

La démarche est simple, il suffit de vous connecter à <https://www.tipi.budget.gouv.fr> muni de l'identifiant de la collectivité et de votre référence (ces renseignements figurent **en encadré** au bas de votre facture).

En espérant que ces nouvelles propositions de règlement recueilleront votre adhésion, je vous prie d'agréer, Chers abonnés, l'expression de mes salutations distinguées.